

SICAV L'INVESTISSEUR

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2021

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR

LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2021

Introduction

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, et conformément aux dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société SICAV L'INVESTISSEUR arrêtés au 30 Septembre 2021 faisant apparaître un total bilan de 1 240 165 Dinars et un actif net de 1 200 489 Dinars.

Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la Direction de votre société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers arrêtés au 30 Septembre 2021, dans tous leurs aspects significatifs, ne donnent pas une image fidèle, de la situation financière trimestrielle de la société SICAV L'INVESTISSEUR telle qu'arrêtée en conformité avec le Système Comptable des Entreprises en vigueur en Tunisie.

Observations

Nous attirons l'attention sur la note 3-4 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la SICAV L'INVESTISSEUR pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires :

Par référence à l'article 2 du décret N° 2001-2278 du 25 Septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des OPCVM et relatif aux ratios d'emploi de l'actif des OPCVM, nous avons constaté que les placements de la SICAV en valeurs mobilières représentent **81,38%** du total de l'actif dépassant ainsi le taux de 80% prévu par ledit article.

Tunis, le 25 Octobre 2021

Le Commissaire aux Comptes

ABC Audit & Conseil

Walid AMOR

BILAN
Au 30 Septembre 2021
(Unité : Dinar Tunisien)

		<u>NOTE</u>	<u>30/09/2021</u>	<u>30/09/2020</u>	<u>31/12/2020</u>
<u>ACTIF</u>					
AC1	Portefeuille titres	<u>4-1</u>	1 009 189	1 025 746	1 061 274
a-	Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés	<u>4-2</u>	484 737	560 053	623 337
b-	Obligations de sociétés	<u>4-3</u>	290 400	400 707	374 892
c-	Emprunts d'Etat	<u>4-4</u>	234 053	64 986	63 046
AC2	Placements monétaires et disponibilités		230 257	276 686	266 020
a-	Placements monétaires	<u>4-5</u>	100 016	212 430	100 671
b-	Disponibilités	<u>4-6</u>	130 241	64 256	165 349
AC3	Créances d'exploitation	<u>4-7</u>	719	2 209	-
TOTAL ACTIF			1 240 165	1 304 640	1 327 294
<u>PASSIF</u>					
PA1	Operateurs créditeurs	<u>4-8</u>	25 842	24 651	25 315
PA2	Autres créditeurs divers	<u>4-9</u>	13 834	12 763	18 705
TOTAL PASSIF			39 676	37 414	44 020
<u>ACTIF NET</u>					
CP1	Capital	<u>4-10</u>	1 177 110	1 241 330	1 252 077
CP2	Sommes distribuables		23 378	25 896	31 196
a-	Sommes distribuables des exercices antérieurs	<u>4-11</u>	6	9	9
b-	Sommes distribuables de la période		23 372	25 887	31 187
TOTAL ACTIF NET			1 200 489	1 267 226	1 283 274
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			1 240 165	1 304 640	1 327 294

ETAT DE RESULTAT
Au 30 Septembre 2021
(Unité : Dinar Tunisien)

	<u>Note</u>	Période du 01/07/2021 au 30/09/2021	Période du 01/01/2021 au 30/09/2021	Période du 01/07/2020 au 30/09/2020	Période du 01/01/2020 au 30/09/2020	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020
PR1	<u>Revenus du portefeuille-titres</u>	12 746	45 592	22 597	42 623	54 822
a-	Dividendes	<u>5-1</u> 3 163	22 695	14 915	19 215	23 862
b-	Revenus des obligations des sociétés	<u>5-2</u> 5 530	17 362	6 908	21 100	27 886
c-	Revenus des emprunts d'état	<u>5-3</u> 4 053	5 535	775	2 308	3 074
PR2	<u>Revenus des placements monétaires</u>	<u>5-4</u> 63	2 386	3 660	12 237	14 477
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		12 809	47 978	26 257	54 860	69 299
CH1	<u>Charges de gestion des placements</u>	<u>5-5</u> -2 402	-7 302	-2 494	-7 542	-10 083
REVENU NET DES PLACEMENTS		10 408	40 676	23 764	47 318	59 216
CH2	<u>Autres charges d'exploitation</u>	<u>5-6</u> -4 739	-17 303	-8 719	-21 140	-27 738
RESULTAT D'EXPLOITATION		5 669	23 373	15 045	26 178	31 478
PR4	<u>Régularisation du résultat d'exploitation</u>	<u>5-7</u> -	-1	-1	-291	-291
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		5 669	23 372	15 044	25 887	31 187
PR4	<u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>	-	1	1	291	291
*	Variation des +/- value potentielles sur titres	-24 795	-81 349	17 409	12 856	126 520
*	+/- Values réalisées sur cession des titres	16 753	7 723	1 208	3 126	-96 926
*	Frais de négociation des titres	-1 484	-3 535	-6	-11	-2 875
RESULTAT NET DE LA PERIODE		-3 858	-53 788	33 656	42 149	58 196

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Au 30 Septembre 2021
(Unité : Dinar Tunisien)

<u>DESIGNATION</u>	Période du 01/07/2021 au 30/09/2021	Période du 01/01/2021 au 30/09/2021	Période du 01/07/2020 au 30/09/2020	Période du 01/01/2020 au 30/09/2020	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020
<u>AN1 Variation de l'actif net résultant des opérations D'exploitation</u>	-3 858	-53 788	33 656	42 149	58 196
a- Résultat d'exploitation	5 669	23 373	15 045	26 178	31 478
b- Variation des +/-values potentielles sur titres	-24 795	-81 349	17 409	12 856	126 520
c- +/-Values réalisées sur cession des titres	16 753	7 723	1 208	3 126	-96 926
d- Frais de négociation des titres	-1 484	-3 535	-6	-11	-2 875
<u>AN2 Distribution de dividendes</u>	-	-31 190	-	-54 448	-54 448
<u>AN3 Transactions sur le capital</u>					
a- Souscriptions	-	2 193	-	3 109	3 109
* Capital	-	2 269	-	3 219	3 219
* Régularisation des sommes non distribuables	-	-74	-	-136	-136
* Régularisations des sommes distribuables	-	-1	-	27	27
b- Rachats	-	-	-73	-37 964	-37 964
* Capital	-	-	-72	-39 411	-39 411
* Régularisation des sommes non distribuables	-	-	-	1 765	1 765
* Régularisations des sommes distribuables	-	-	-1	-317	-317
VARIATION DE L'ACTIF NET	-3 858	-82 785	33 584	-47 154	-31 107
<u>AN4 Actif net</u>					
a- Début de période	1 204 346	1 283 274	1 233 642	1 314 380	1 314 380
b- Fin de période	1 200 489	1 200 489	1 267 226	1 267 226	1 283 274
<u>AN5 NOMBRE D'ACTIONS</u>					
a- Début de période	17 140	17 109	17 110	17 615	17 615
b- Fin de période	17 140	17 140	17 109	17 109	17 109
VALEUR LIQUIDATIVE	70,040	70,040	74,067	74,067	75,005
<u>AN6 TAUX DE RENDEMENT</u>	-0,32%	-4,19%	2,73%	3,41%	4,66%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 SEPTEMBRE 2021

NOTE 1 : CREATION DE LA SOCIETE

La société « **SICAV L'INVESTISSEUR** » est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte et de type distribution créée le 11/02/1994 pour gérer un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe et variable. Elle est autorisée à exercer par visa du C.M.F. N° 94-117 du 28/03/1994.

NOTE 2 : OBJET

L'activité de la société a pour objet, tel que précisé dans l'article 3 de ses statuts, la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières. Elle cherche à contribuer à la mobilisation de l'épargne, au développement du marché financier et à la promotion des investissements.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 septembre 2021, sont établis conformément aux préconisations du système comptable des entreprises notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 janvier 1999.

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3-1 : Prise en compte des actions et valeurs assimilées et des revenus y afférents

Les acquisitions d'actions et de valeurs assimilées sont enregistrées en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leurs prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de ces achats, sont imputés en capital.

Les ventes d'actions sont comptabilisées pour leur coût moyen pondéré d'entrée en faisant la distinction entre les actions anciennes et les nouvelles tant qu'elles ne sont pas alignées.

Les plus ou moins-values sont comptabilisées parmi les capitaux propres en tant que plus ou moins-values sur cession.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat, à la date de détachement du coupon.

3-2 : Prise en compte des droits rattachés aux actions

Les droits liés aux actions (D.A. et D.P.S.) sont enregistrés séparément dès leur détachement. Ces droits sont comptabilisés à leur valeur théorique puis valorisés sur la base des cours du marché. Ils constituent un élément des coûts d'entrée des nouvelles actions à obtenir par l'exercice éventuel de ces droits.

En cas de cession, leur sortie est enregistrée au coût moyen pondéré des entrées.

3-3 : Prise en compte des titres de créances et des revenus y afférents

Les obligations et les bons de trésor assimilables ainsi que les placements monétaires sont enregistrés, au moment du transfert de propriété, pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat, sont imputés en capital.

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés, est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons de trésor assimilables et sur les placements monétaires, sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus (nets de la retenue à la source libératoire de 20%).

Par ailleurs, selon les dispositions de l'article 12 du décret-loi n° 2020-30 du 10 juin 2020 portant des mesures pour la consolidation des assises de la solidarité nationale et le soutien des personnes et des entreprises suite aux répercussions de la propagation du Coronavirus « Covid-19 », les revenus des capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire et prévus par la législation et les réglementations en vigueur (bons de caisse et certificats de dépôts) dont le taux de rémunération au 1er janvier de l'année de décompte desdits revenus est supérieur au taux moyen du marché monétaire diminué de 1 point (TMM moins 1%), ont été soumis à une retenue à la source définitive et non restituable au taux de 35%, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus.

Ces mesures ont été supprimées par les dispositions de l'article 17 de la loi N° 2020-46 du 23 décembre 2020, portant loi de finances pour l'année 2021. En contrepartie, le même article prévoit que tous les revenus de capitaux mobiliers payés à partir du 1er janvier 2021 sont désormais soumis à une retenue à la source libératoire au taux de 20% (définitive et non susceptible de restitution), et ce, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus.

3-4 : Différences et variations d'estimation du portefeuille

Les comptes « Différences d'estimation » et « Variations d'évaluation » permettent d'enregistrer, à la date des arrêtés des comptes, la différence entre la valeur comptable et la valeur actuelle du portefeuille titres.

Les cours d'évaluation sont :

- Pour les valeurs cotées, le cours boursier moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date la plus récente ; lorsque les conditions de marché d'un titre donné, dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.
- Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :
 - À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
 - Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
 - À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30/09/2021 une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti, compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations du Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons de Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
 - A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.
- Pour les titres OPCVM, la valeur à retenir postérieurement à l'acquisition, est calculée sur la base de leur valeur liquidative la plus récente.

3-5 : Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3-6 : Les charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements sont les rémunérations à attribuer au dépositaire, au réseau des agences de la STB et au gestionnaire suivant des conventions établies respectivement à raison de 0,1% T.T.C, 0,1% T.T.C et 0,5% H.T (au lieu de 0,8% T.T.C) de l'actif net de la SICAV, calculées quotidiennement.

Depuis le 01/10/2018, la société prend en charge la redevance revenant au conseil du marché financier ainsi que la taxe au profit des collectivités locales, initialement supportées par STB Manager, l'ancien gestionnaire de la SICAV. Cette décision a été adoptée par le conseil d'administration de la société réuni le 7 Juin 2018.

De même qu'à partir du 01/01/2019 et outre les charges susmentionnées, la société prend en charge tous les frais liés à sa gestion.

A compter du 16/07/2020, la gestion de la SICAV est assurée par STB Finance intermédiaire en bourse, aux mêmes conditions de rémunérations que STB Manager.

NOTE 4 - NOTES LIEES AU BILAN

4-1 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste a atteint au 30/09/2021 un montant net de 1 009 189 Dinars, se détaillant par valeur comme suit :

PORTEFEUILLE TITRES	Nombre	Prix de Revient	Cours	Valeurs au 30/09/2021	% de l'actif
Actions et droits rattachés		509 863		450 913	36,36%
CARTHAGE CEMENT	20 000	37 908	1,490	29 800	2,40%
MONOPRIX	10 000	59 679	4,890	48 900	3,94%
SAH	7 000	88 890	12,081	84 567	6,82%
SFBT	6 400	111 141	18,529	118 586	9,56%
STB	17 000	50 700	2,850	48 450	3,91%
UNIMED	17 500	161 544	6,892	120 610	9,73%
Obligations de l'état		230 000		234 053	18,87%
Emprunt National 2021 B	1500	150 000		152 633	12,31%
Emprunt National 2021 C	80	80 000		81 420	6,57%
Obligations de SOCIETES		279 960		290 400	23,42%
BH F SUB 2019-1 C	600	60 000		62 546	5,04%
BNA 2009 SUB	1 000	19 960		20 376	1,64%
BNA SUB 2017-1 B	600	36 000		36 757	2,96%
CIL 2016/2	1 200	24 000		24 896	2,01%
HL SUB 2015-1	1 000	40 000		42 146	3,40%
STB 2020-1 C FIXE	200	20 000		20 805	1,68%
TLF 2021-1 FIXE	800	80 000		82 874	6,68%
Titres OPCVM		33 656		33 824	2,73%
FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	315	33 656	107,378	33 824	2,73%
TOTAL		1 053 479		1 009 189	81,38%

4-2 : Actions, valeurs assimilées et droits rattachés

Cette rubrique s'élève au 30/09/2021 à un montant de 484 737 Dinars. Elle se détaille comme suit :

Désignation	30/09/2021	30/09/2020	31/12/2020
Actions et droits rattachés	509 863	615 773	541 640
Différence d'estimation sur actions et droits	-58 950	-94 935	18 381
Titres OPCVM	33 656	38 918	63 039
Différence d'estimation sur Titres OPCVM	168	297	277
Total	484 737	560 053	623 337

4-3 : Obligations de sociétés

Les obligations de sociétés totalisent, au 30/09/2021, un montant de 290 400 Dinars. Elles se présentent comme suit :

Désignation	30/09/2021	30/09/2020	31/12/2020
Obligations	279 960	382 630	362 630
Intérêts courus	7 565	18 077	12 262
Intérêts courus à l'achat	2 874	-	-
Total	290 400	400 707	374 892

4-4 : Emprunts d'ETAT

Les emprunts d'Etat totalisent, au 30/09/2021, un montant de 234 053 Dinars. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	30/09/2021	30/09/2020	31/12/2020
Emprunt National	230 000	-	-
BTA	-	58 716	58 716
Intérêts courus à l'achat	-	-	-
Intérêts courus	4 053	2 729	421
Différence d'estimation sur BTA	-	3 541	3 909
Total	234 053	64 986	63 046

4-5 Placements monétaires

Les Placements monétaires présentent, au 30/09/2021, un montant de 100 016 Dinars. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	30/09/2021	30/09/2020	31/12/2020
Compte à terme STB au 29/12/2021 (7,26% ; 91j)	100 016	-	-
Compte à terme STB au 16/05/2021 (6,8% ; 182j)	-	-	100 671
Compte à terme au 05/11/2020 (10% ; 750j)	-	212 430	-
Total	100 016	212 430	100 671

4-6 : Disponibilités

Les disponibilités s'élèvent au 30/09/2021 à 130 241 Dinars. Elles se présentent comme suit :

Désignation	30/09/2021	30/09/2020	31/12/2020
Avoirs en banque	180 673	59 361	165 349
Sommes à l'encaissement	33 360	4 894	-
Sommes à régler	-83 792	-	-
Total	130 241	64 256	165 349

4-7 : Créances d'exploitation

Les créances d'exploitation s'élèvent au 30/09/2021 à 719 Dinars et représentent la retenue à la source sur intérêts à l'achat d'obligations.

4-8 Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élevant à 25 842 Dinars au 30/09/2021, se détaille comme suit :

Désignation	30/09/2021	30/09/2020	31/12/2020
Gestionnaire	1 991	2 026	2 051
Commission réseau	23 436	22 198	22 517
Commission dépositaire	416	427	747
Total	25 842	24 651	25 315

4-9 Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élevant à 13 834 Dinars au 30/09/2021, se détaille comme suit :

Désignation	30/09/2021	30/09/2020	31/12/2020
Etat retenue à la source	212	189	284
Autres créditeurs (CMF)	98	104	108
Impôt à payer	80	15	18
Dirigeants	500	500	500
Jeton de présence	7 669	7 989	10 691
Autres opérateurs créditeurs	5 274	3 966	7 103
Total	13 834	12 763	18 705

4-10: Capital

Au 30/09/2021, le capital a atteint un niveau de 1 177 110 Dinars, enregistrant ainsi une baisse de 5,17 % par rapport au montant arrêté à la date du 30/09/2020, et une baisse de 5,99% par rapport au capital arrêté à la fin de l'année 2020. Le détail comparé de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	30/09/2021	30/09/2020	31/12/2020
Capital social	1 331 005	1 367 197	1 367 197
Souscriptions	2 269	3 219	3 219
Rachats	-	-39 411	-39 411
Frais de négociation de titres	-3 535	-11	-2 875
Variation d'estimation / actions et droits	-58 950	-94 935	18 381
Variation d'estimation / Emprunts d'Etat	-	3 541	3 909
Variation d'estimation / Titres OPCVM	168	297	277
Plus-value/ actions et droits	28 108	2 245	46 926
Moins-value/ actions et droits	-32 627	-	-145 264
Plus-value/Titres OPCVM	3 301	1 039	1 793
Moins-value/ Titres OPCVM	-59	-159	-381
	4 001	-	-

Plus-value/ Emprunts d'Etat			
Plus-value/ Obligations des sociétés	5 000	-	-
+/- val/report /Titres OPCVM	-277	-87	-87
+/- val/report actions et droits	-18 381	105 489	105 489
+/- val/report Emprunts d'Etat	-3 909	-1 449	-1 449
Sous-total 1	1 256 112	1 346 976	1 357 723
Sommes non distribuables / exercice clos	-78 928	-107 274	-107 274
Régul. des sommes non distribuables (souscription)	-74	-136	-136
Régul. des sommes non distribuables (rachats)	-	1 765	1 765
Sous-total 2	-79 002	-105 646	-105 646
Capital	1 177 110	1 241 330	1 252 077

Les mouvements sur le capital, au cours du troisième trimestre 2021, se détaillent ainsi :

Capital au 30-06-2021

Montant	1 186 637
Nombre de titres	17 140
Nombre d'actionnaires	45

Souscriptions réalisées

Montant	0
Nombre de titres émis	0
Nombre d'actionnaires entrants	0

Rachats effectués

Montant	0
Nombre de titres rachetés	0
Nombre d'actionnaires sortants	0

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-24 795
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	16 753
Frais de négociation de titres	-1 484
Régularisation des sommes non distribuables	0

Capital au 30-09-2021

Montant	1 177 110
Nombre de titres	17 140
Nombre d'actionnaires	45

4-11: Sommes distribuables des exercices antérieurs

Les sommes distribuables des exercices antérieurs s'élèvent au 30/09/2021, à 6 Dinars et se détaillent comme suit :

Désignation	30/09/2021	30/09/2020	31/12/2020
Résultat de l'exercice en instance d'affectation	-	-	-
Report à nouveau sur arrondi de coupons	6	9	9
	6	9	9

4-12: Actif net

L'actif net de la société s'élève, à la fin du troisième trimestre 2021, à 1 200 489 Dinars, enregistrant ainsi une diminution par rapport au même trimestre de l'année 2020 de 5,27%.

Désignation	30/09/2021	30/09/2020	31/12/2020
Capital	1 177 110	1 241 330	1 252 077
Sommes distribuables	23 378	25 896	31 196
Total	1 200 489	1 267 226	1 283 274

NOTE 5 - NOTES LIEES AU COMPTE DE RESULTAT

5-1 : Dividendes

Ce poste enregistre, au titre du troisième trimestre 2021, un montant de 3 163 Dinars se détaillant comme suit :

Désignation	Période du 01/07/2021 au 30/09/2021	Période du 01/01/2021 au 30/09/2021	Période du 01/07/2020 au 30/09/2020	Période du 01/01/2020 au 30/09/2020	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020
Revenus des actions	3 163	21 425	14 915	18 515	23 161
Revenus des Titres OPCVM	-	1 270	-	700	700
Total	3 163	22 695	14 915	19 215	23 862

5-2 : Revenus des obligations de sociétés

Ce poste enregistre, au titre du troisième trimestre 2021, un montant de 5 530 Dinars, se détaillant comme suit :

Désignation	Période du 01/07/2021 au 30/09/2021	Période du 01/01/2021 au 30/09/2021	Période du 01/07/2020 au 30/09/2020	Période du 01/01/2020 au 30/09/2020	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020
Revenus des obligations de sociétés (Potentiel)	-1 679	7 565	6 908	18 077	12 262
Revenus des obligations de sociétés (Report)	-	-12 262	-	-14 867	-14 867
Revenus des obligations de sociétés (Réalisé)	7 208	22 058	-	17 890	30 491
Total	5 530	17 362	6 908	21 100	27 886

5-3 : Revenus des emprunts d'Etat :

Ce poste enregistré, au titre du troisième trimestre 2021, un montant de 4 053 Dinars et se détaillant comme suit :

Désignation	Période du	Période du	Période du	Période du	Période du
	01/07/2021	01/01/2021	01/07/2020	01/01/2020	01/01/2020
	au	au	au	au	au
	30/09/2021	30/09/2021	30/09/2020	30/09/2020	31/12/2020
Revenus des emprunts de l'ETAT (Réalisé)	-	1 904	-	-	3 074
Revenus des emprunts de l'ETAT (Report)	-	-421	-	-421	-421
Revenus des emprunts de l'ETAT (potentiel)	4 053	4 053	775	2 729	421
Total	4 053	5 535	775	2 308	3 074

5-4 : Revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires ont atteint un montant de 63 Dinars au titre du troisième trimestre 2021. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	Période du	Période du	Période du	Période du	Période du
	01/07/2021	01/01/2021	01/07/2020	01/01/2020	01/01/2020
	au	au	au	au	au
	30/09/2021	30/09/2021	30/09/2020	30/09/2020	31/12/2020
Revenus compte à terme (Potentiel)	16	16	3 154	12 430	671
Revenus compte à terme (Report)	-	-671	-	-6 758	-6 758
Revenus compte à terme échus	-	2 713	506	6 374	20 243
Intérêts sur comptes de dépôts	47	328	-	191	322
Total	63	2 386	3 660	12 237	14 477

5-5 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements ont atteint, au titre du troisième trimestre 2021, un montant de 2 402 Dinars. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	Période du				
	01/07/2021	01/01/2021	01/07/2020	01/01/2020	01/01/2020
	au	au	au	au	au
	30/09/2021	30/09/2021	30/09/2020	30/09/2020	31/12/2020
Rémunération du Gestionnaire (1)	1 797	5 465	1 866	5 644	7 546
Rémunération de réseau (2)	302	918	314	949	1 268
Rémunération du dépositaire (3)	302	918	314	949	1 268
Total	2 402	7 302	2 494	7 542	10 083

(1) : **Rémunération du gestionnaire** : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la gestion à la société « STB MANAGER » moyennant une rémunération de 0,5% HT de l'actif net (anciennement fixée à 0,8% T.T.C) calculée quotidiennement au nouveau taux à partir du 01/01/2019. Cette mise à jour tient compte de la décision du conseil d'administration de la société réuni le 07 Juin 2018 qui prévoit, par ailleurs, la prise en charge par la SICAV de tous les frais liés à sa gestion à compter de la même date susmentionnée.

Par ailleurs, le conseil d'administration de la « SICAV L'INVESTISSEUR » réuni le 07 juin 2018 a décidé le changement du gestionnaire pour confier la gestion à la société « STB FINANCE ». La SICAV a reçu l'agrément y afférent, du Conseil de Marché Financier, en date du 31/10/2019, et l'a soumis à l'assemblée générale extraordinaire réunie en date du 22/01/2020 pour la mise à jour des statuts.

La nouvelle convention de gestion avec la STB Finance a été conclue le 07/07/2020 mais ledit changement est entré en vigueur à partir du 16/07/2020 selon un communiqué publié par la SICAV au B.O du CMF en date du 10/07/2020. Les conditions de rémunération du gestionnaire sont restées inchangées.

(2) : **Rémunération du dépositaire** : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la fonction de dépositaire à la « Société Tunisienne de Banque - STB » moyennant une rémunération de 0,1% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement.

(3) : **Rémunération du réseau** : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la fonction distributeur à la « Société Tunisienne de Banque - STB » moyennant une rémunération de 0,1% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement.

5-6 : Autres charges

Cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	Période du	Période du	Période du	Période du	Période du
	01/07/2021	01/01/2021	01/07/2020	01/01/2020	01/01/2020
	au	au	au	au	au
	30/09/2021	30/09/2021	30/09/2020	30/09/2020	31/12/2020
Rémunérations CAC*	979	4 535	1 822	5 505	7 289
Publicité & publications*	1 525	4 200	3 419	6 096	7 851
Jeton de présence* (i)	1 851	7 176	2 702	8 048	10 750
Redevance CMF*	302	918	314	949	1 268
Impôts et taxes*	79	465	461	537	572
Autres charges	4	10	1	4	7
Total	4 739	17 303	8 719	21 140	27 738

* Toutes les charges liées à la gestion de la SICAV antérieurement supportées par la société « STB Manager », l'ancien gestionnaire de la SICAV, sont désormais prises en charge par la SICAV aux termes de la décision du conseil d'administration de la société réuni le 07/06/2018 et ce à compter du 01/10/2018 pour la redevance du CMF et la taxe au profit des collectivités locales et à compter du 01/01/2019 pour les autres charges.

(i) La SICAV L'INVESTISSEUR a supprimé, à compter du 1er janvier 2020, la rémunération de son président directeur général en contrepartie de la révision de la valeur de ses jetons de présence. La mise à jour de ces engagements fait suite la décision du conseil d'administration de la société mère STB réuni en date du 19 octobre 2019. Cette décision a été approuvée par l'assemblée générale ordinaire de la SICAV réunie en date du 29/04/2021.

5-7 : Régularisation du résultat d'exploitation

Cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	Période du 01/07/2021 au 30/09/2021	Période du 01/01/2021 au 30/09/2021	Période du 01/07/2020 au 30/09/2020	Période du 01/01/2020 au 30/09/2020	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020
Régularisation des sommes distribuables de la période (souscription)	-	-1	-	27	27
Régularisation des sommes distribuables de la période (rachats)	-	-	-1	-317	-317
Total	-	-1	-1	-291	-291